



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 24/04/2020

COVID-19 : BILAN DU SOUTIEN PUBLIC AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

au 24 avril 2020

Chaque semaine, le préfet tient une conférence régionale de la continuité économique réunissant le président du Conseil régional, les présidents des chambres consulaires, les représentants des organisations patronales, les services de l'État, l'ordre des experts comptables et la fédération bancaire française afin de faire le point sur l'état de l'activité en région ainsi que les décisions à prendre ou les difficultés à identifier pour renforcer notre capacité collective de résilience.

À cette occasion, un point est fait sur les mesures partenariales et gouvernementales et le bilan de leur mise en œuvre dans les Hauts-de-France.

I. Des partenaires mobilisés pour soutenir les entreprises des Hauts-de-France

L'État, la Région Hauts-de-France, le Conseil départemental et les chambres consulaires répondent collectivement présents pour garantir la continuité économique de notre région.

1. Une cellule d'information aux entreprises : 03 59 75 01 00

Une cellule d'information aux entreprises est animée par des professionnels de l'État, de la CCI, de la Région, de la CMA et de la MEL, tous les jours, de 9h00 à 18h00. 80 lignes téléphoniques sont connectées à ce numéro afin de se consacrer à tout moment aux besoins des chefs d'entreprises.

Une boîte aux lettres unique, animée par la Direccte, a été mise en place pour centraliser les questions des entreprises : hdf.continuité-eco@direccte.gouv.fr

Cette semaine, la CIE a reçu une moyenne de 500 appels par jour, dont 59 % concerne l'économie et 41 % le droit du travail. Près de la moitié des appels proviennent du département du Nord et environ 21 % du département du Pas-de-Calais. Les questions portent pour 43 % sur l'activité partielle, 22 % sur le fonds de solidarité, 11 % sur les besoins de liquidité bancaire.

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

2. Un document unique

Un document unique répertorie l'ensemble des aides pouvant être apportées pour aider les entreprises à surmonter les difficultés dans lesquelles les a plongées le coronavirus, avec l'ensemble des contacts utiles. Il est mis à jour régulièrement et consultable :

- à cette adresse : <https://hautsdefrance.cci.fr/actualites/covid-19/>

- ou sur le site de l'Etat dans le Nord :

<http://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Coronavirus-Mesures-destinees-aux-entreprises>

II. Bilan de la mise en œuvre des mesures gouvernementales en Hauts-de-France

1. Le soutien direct de l'État

Activité partielle : Près de 67 000 entreprises régionales ont demandé l'activité partielle (+13 % par rapport à la semaine précédente), pour 750 820 salariés, soit 337 millions d'heures.

Les secteurs les plus représentés sont : commerce et réparation automobile (65 M heures soit 19 %), construction (46 M heures soit 13,6 %), les activités de services administratif ou de soutien (31 M heures soit 9 %) hébergement-restauration (29 M heures soit 8,7 %), transport et logistique (25 M heures soit 7 %).

Afin de résorber les dossiers en instance de traitement, le Préfet a mis en place une task force pour renforcer l'Agence des services et de paiement (ASP), intégrant une équipe de 11 personnes issues de la Banque de France, de la DRFIP, de la Direccte et de la préfecture de région.

Reports de charges sociales : Hors travailleurs indépendants, la région Hauts-de-France enregistre un report de cotisations de 772 M€ sur un total de 2 654 M€ attendus, soit environ 29 % en reste à recouvrer (échéances du 15/03, du 05/04, du 15/04 et du 20/04).

Les échéances du 20 mars et du 20 avril, qui ne concernaient que les travailleurs indépendants ont été reportées intégralement soit 37 M€ de reste à recouvrer supplémentaires pour chaque échéance.

Plus de 7000 travailleurs indépendants ont déposé une demande d'aide exceptionnelle d'Action sociale. Cette aide est non cumulable avec le Fonds de solidarité de 1 500 €. Pour le Nord et le Pas-de-Calais, l'URSSAF a opposé 2800 refus à ce jour et 118 accords pour un montant moyen de 612 €.

Une aide exceptionnelle du CPSTI (Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants / ex-RSI) va être versée automatiquement le 27 avril aux artisans-commerçants : 38 319 travailleurs indépendants sont concernés en Hauts-de-France pour un montant moyen de 851 € (1 250 € maxi).

Reports de charges fiscales : Au 24 avril, 5 600 entreprises régionales avaient demandé des délais de paiement ou un report de charges fiscales pour un montant de 175 M € tous impôts confondus, sans augmentation sensible depuis la semaine précédente en l'absence de date d'échéance.

Fonds de solidarité : Au 24 avril 2020, 50 534 entreprises régionales ont déposées une demande pour un montant total de 65,8 M€. Le montant moyen s'élève à 1 325 € en Hauts-de-France. Le seul département du Nord comptabilise 22 344 entreprises pour 29,2 M€ et un montant moyen de 1 310 €.

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Report d'échéances douanières : Au 24 avril, 30 entreprises ont fait une ou plusieurs demandes de reports (dédouanement et/ou contributions indirectes). Des reports ont été accordés à 22 opérateurs (pour 19,6 M €). D'autres conventions sont en cours de finalisation (+ 760 000 €), des demandes sont en cours d'instruction (montants en jeu : 280 000 €). Les reports accordés à ce jour concernent essentiellement des accises sur les produits alcooliques (46 %), la TVA (25 %), les droits de douane (13 %), la TICPE (10 %).

Bpifrance : Sur ces propres financements bancaires, Bpifrance a reporté automatiquement, de 6 mois, les échéances de ces clients sans coût additionnel, soit 200 M€. Sur les nouveaux dispositifs en lien avec le Covid-19, 238 dossiers (prêts Atout, prêt Rebond, Renfort A+) ont été accordés ou décaissés pour 147 M€ (+ 9 % en une semaine).

2. Le soutien bancaire

Reports d'échéances bancaires : 83 881 entreprises régionales ont bénéficié d'un report d'échéance bancaire, pour un montant de 6,98 Mds€.

Prêts garantis par l'État (PGE) : 24 062 entreprises ont demandé un PGE pour un montant total de 3,182 Mds € (123 000 € en moyenne). Une demande qui continue de progresser : +22 % en volumétrie et +29 % en montant par rapport à la semaine dernière. Le taux de refus reste faible (5,25 %). La Banque de France va étudier les raisons de ces refus ; certains de ces dossiers pourraient bénéficier du « nouveau PGE » (éligibilité des entreprises en procédure collectives).

Au niveau régional, en montant, 26,5 % des dossiers concernent les commerces, 19 % la construction, 17 % l'industrie manufacturière, 7 % l'hébergement et la restauration, 5,5 % le transport et l'entreposage.

Tribunaux de commerce des Hauts-de-France : Au 24 avril, 405 demandes ont été enregistrées sur le « Fonds Premier secours – spécial Covid ». Un nombre qui s'est stabilisé depuis la mise en place du PGE, premier palier pour l'examen des dossiers, avant transfert éventuel à la médiation du crédit puis en dernier recours au tribunal de commerce.

Préfecture de la région Hauts-de-France
Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE cedex

